

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE DE LA MONTAGNE 111

QUÉBEC

ADMINISTRATION ET PUBLI-CITÉ

Abonnement payable d'avance

Canada—Excepté cité de Québec..... 75c.

Cité de Québec et pays étr..... 1.50

Tarif des annonces 10c. la ligne

annonces classifiées le du mot minimum .50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 111 Côte de la Montagne, (Bâtiment Morin) Québec

Casier postal 129—Télép. 4297

RÉDACTION ET COLLABORATEURS

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Casier postal 129, Haute-Ville, Québec.

Volume XII

QUÉBEC, LE 7 AOUT 1924

Numéro 32

## Aux fabricants de fromage Les "pick-out" seront payés à l'avenir suivant le prix du fromage No 2

Cette année, les maisons d'exportation de fromage en général ont été forcées de payer pour les "pick-out" 1½ ct. la livre de moins que le fromage No 1.

Les acheteurs d'Angleterre refusaient de payer les "pick-out" le même prix que le fromage No 2, c'est-à-dire 1 ct de moins que le No 1, pour les raisons suivantes:

Lorsqu'ils achètent du fromage No 2 ils s'attendent de recevoir des lots de 30 à 50 boîtes de qualité uniforme, tandis que s'ils recevaient des "pick-out" (des lots de qualité uniforme de 5 à 10 boîtes) ceci aurait pour effet de rendre la vente beaucoup plus difficile, car ils doivent réunir plusieurs lots de ces "pick-out" pour former un lot ordinaire de 30 à 50 boîtes, et la qualité du fromage de ce lot, formé de "pick-out", ne peut pas être naturellement de qualité uniforme.

La Coopérative Fédérée, toujours soucieuse de protéger les cultivateurs, cherchent toujours à leur payer le plus haut prix du marché pour leurs produits, a enfin réussi à trouver un marché qui lui permettra de payer à l'avenir ces "pick-out" le même prix que le fromage No 2 ordinaire, c'est-à-dire 1 ct de moins que le No 1.

Que les fabricants lui continuent leur confiance!

## Un cas typique

Un des propagandistes de la Coopérative Fédérée de Québec nous écrit:

"J'ai visité la fromagerie de M. X... du comté de Beauce" — Autrefois cette fabrique expédiait ses produits à la Coopérative Fédérée, mais elle a cessé depuis. Le fabricant donne pour raison qu'une maison lui achète tout son fromage à un prix de 1/8 de sou de plus la livre que le prix de la Coopérative.

"Et voici un fac-similé de la facture qu'il reçoit:

### FACTURE

COMPAGNIE.....de Montréal.

Doit à M. X.....

Prix de la Coopérative Fédérée.....15 1/8 sous

Boni..... 1/8

Prix payé..... 15 3/8 sous la livre.

C'est donc la Coopérative Fédérée, par l'importance de ses ventes et le nombre de ses achats, qui fait le marché du fromage à Montréal. Et si elle n'existait point, est-ce que tous les fabricants ne seraient pas à la merci des exploitants? est-ce qu'ils recevraient un si bon prix pour leurs produits?

Conclusion qui s'impose: Restez fidèles à votre Coopérative Fédérée et donnez-lui votre constant appui.

**Autre exemple.**—Malgré le nombre croissant de fabriques qui font affaires avec nous, il en est venu 85 nouvelles depuis sept mois et qui nous ont expédié 17,221 boîtes de plus (au lieu de 17,221 livres tel qu'il apparaissait dans le dernier numéro du Bulletin), malgré donc cette augmentation, quelques fabriques nous échappent. C'est inévitable. L'une d'elles nous abandonne, "parce que les commerçants lui ont dit que la Coopérative Fédérée faisait classer le beurre plus sévèrement".

Rien de plus faux, puisque la Coopérative Fédérée n'a rien à voir avec la classification du beurre et du fromage: c'est l'affaire des inspecteurs du gouvernement fédéral.

## Nos bons offices

Tous les jours des clients nouveaux nous arrivent inopinément et se joignent à la foule de ceux qui reconnaissent les services que nous rendons à la classe agricole. Comme les premiers, ils témoignent eux aussi une vive satisfaction de leurs relations avec nous.

Une preuve, prise au hasard de notre correspondance. Un marchand du comté de l'Islet nous écrit:

"Vous recevrez par la maille une commande pour de la tôle de la part de M. X..... C'est sur notre conseil que nous lui avons dit de s'informer des prix chez vous et qu'avec vos prix du marché vous seriez en état de l'intéresser.

Nous avons reçu et expédié la commande qui représentait quelques centaines de dollars; et ce nouveau client est satisfait. Combien d'autres pourraient suivre le même exemple au lieu de chercher à nous déprécier,

## La triste histoire du fabricant de fromage se répète pour un fabricant de beurre

Le mois dernier un fabricant de fromage des Cantons de l'Est a reçu la somme de \$54.48 pour une consignment de 1831 livres de fromage de premier choix, aux Etats-Unis, à des marchands de Philadelphie; il a reçu le prix ridicule de trois sous la livre pour son fromage.

Voici que maintenant un fabricant de beurre du comté de Beauce a tenté la même fortune en expédiant, à Philadelphie lui aussi, 952 livres de beurre de première qualité; et ses acheteurs ont retourné le montant **surprenant** de \$19.54, juste deux sous la livre.

Tous deux sont tombés dans le panneau. Dans un cas comme dans l'autre, la Coopérative Fédérée de Québec leur aurait remis le plus haut prix du marché, sans leur faire courir le moindre risque. Nous sommes donc en présence d'une exploitation inouïe.

Les victimes ont cédé devant le mirage d'une belle réclame savamment dosée; sûres d'un gain rapide, elles ont expédié leur marchandise à l'aveugle, sans douter de la bonne foi de leurs acheteurs éventuels. Et ces derniers leur ont rendu une toute autre monnaie, leur chargeant à prix forts les frais de commission de douane, de transport et d'entreposage.

La Coopérative Fédérée de Québec n'en est pas à cette école. Elle a établi sa renommée et sa clientèle sur des méthodes qui inspirent confiance. Que les fabricants de beurre et de fromage s'adressent de préférence à elle plutôt qu'à l'étranger et même qu'à certaines maisons ou agents de Montréal, ils ne seront pas joués.

## Aviculture à Princeville

Les lecteurs du "Bulletin de la Ferme" sont déjà au courant de l'importante réunion d'aviculteurs qui s'est tenue à Princeville, au cours de la semaine du 14 juillet.

Des professeurs éclairés ont communiqué aux nombreux auditeurs, et avec franchise, le fruit de leurs expériences les plus récentes.

Princeville a été choisi comme étant la localité la plus appropriée à la tenue de ces cours d'aviculture pour cette année; en plus d'être un endroit dont les communications sont très faciles, la Coopérative Fédérée y possède une basse-cour des plus modernes tant au point de vue de l'installation qu'aux méthodes d'élevage employées.

**INSTALLATION.**—Les différentes constructions et les parcs d'élevage de la basse-cour couvrent une étendue d'une dizaine d'acres de terrain en partie drainé. La bâtisse, centrale, qui mesure 85 pieds de longueur par 40 pds de largeur, comprend la salle de réception dans laquelle eurent lieu les cours abrégés: l'éleveuse, vaste salle d'engraissement; la salle d'incubation; et la cave à légumes.

Le logement des pondeuses comprend trois poulaillers de 60 x 20, capacité de 200 poules chacun, et un autre poulailler de 15 x 30 pour 100 pondeuses; le tout pouvant loger confortablement 700 pondeuses.

Dans chacune de ces bâtisses il y a une installation complète de nid-trappe. La ventilation se fait au moyen de coton dans la proportion du tiers de la façade; ces cotons, cloués sur des cadres mobiles, occupent l'espace entre les vitres et le toit.

Il y a des cours d'exercice en avant et en arrière de chaque bâtisse, de sorte qu'à chaque année il y a une cour en culture sarclée, ou en céréales, tandis que l'autre cour en gazon est à la disposition des troupeaux.

En plus une vingtaine de colonies-éleveuses, de 10 x 12 pieds de distance, sont magnifiquement disposées sur l'étendue du terrain à raison de pas plus de deux ou trois colonies par parcs, et ce afin d'éviter les inconvénients de l'encombrement.

**RACE.**—Les deux races de volailles élevées à Princeville, sont: Rhode-Island rouge, à crête simple, et Plymouth-Rock barrée.

Toutes les pondeuses sont contrôlées au nid-trappe, et l'élevage au moyen de meilleurs sujets est suivi avec beaucoup d'attention. Les poussins sont marqués à la sortie de l'œuf, et leur lignée est enregistrée dans les livres de généalogie de la "Basse-Cour de la Coopérative Fédérée".

Pour la saison d'élevage de 1924, l'on n'a pas négligé de se procurer les meilleurs reproducteurs des fermes expérimentales et des écoles d'agriculture du Canada, afin d'améliorer, le plus possible, nos lignées de pondeuses.

Lors de ces cours abrégés d'aviculture, il y avait à la basse-cour de la Coopérative Fédérée au-delà de 2,500 poulets bien développés et pleins de santé, une bonne partie des poulettes devront pondre en octobre, même en septembre.

Un grand nombre de coquets, de très bonnes lignées, pourront être offerts en vente dès le mois de septembre.

## Réduction de prix sur boîtes sanitaires

### Émaillées pour conserves

Dans le passé nous chargions les caisses de, 500 à \$1.75 et ceux de 216, à \$1.35. A compter du 1er août, ces caisses seront gratuites.

Cependant, veuillez commander des caisses complètes contenant les quantités plus haut mentionnées.

Notre prix est de \$5.00 le 100, f. o. b. Ste-Rosalie Junction.

N. B. Nous tenons à vous faire remarquer que ces boîtes sont émaillées à l'intérieur, de sorte qu'elles peuvent servir trois fois; leur coût d'achat se trouve ainsi réduit de beaucoup.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE  
DE QUÉBEC

Ste-Rosalie Junction, Qué.